

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2025

---

APPELANT À LA RÉGULATION DES RÉSEAUX SOCIAUX FACE AUX INGÉRENCES  
ÉTRANGÈRES - (N° 1159)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par  
M. Lhardit, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Vu le règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rajoute le DMA dans les visas (en plus du DSA déjà mentionné).